

VIE ASSOCIATIVE**Vente des manuscrits de Maximilien et Augustin Robespierre, de Philippe Lebas et de leurs amis**

Subvention à l'association « Société des Etudes Robespierristes »

EXPOSE DES MOTIFS

Deux lots de manuscrits de Maximilien et Augustin Robespierre, de Philippe Lebas et de leurs amis, restés cachés et inconnus depuis plus de deux siècles, ont été mis en vente aux enchères publiques le 18 mai 2011.

Une campagne d'opinion improvisée ainsi que de multiples interventions d'historiens, d'hommes politiques et de citoyens, plus une souscription publique, ont permis, après des enchères considérables (65 000 et 750 000 euros, plus les taxes), que la direction des Archives de France exerce le droit de préemption dont bénéficie l'Etat. Celui-ci dispose dès lors de quinze jours pour matérialiser son offre, faute de quoi ces papiers Robespierre appartiendront au dernier enchérisseur et pourront être dispersés librement.

Il s'agit à proprement parler d'un patrimoine national, d'un fragment des archives du pays, d'un objet d'intérêt pour l'histoire et les historiens autant que d'un témoin des risques que prirent au départ ceux qui préservèrent ces papiers qui doivent rejoindre des archives publiques et échapper aux spéculateurs.

En conséquence, le Conseil municipal d'Ivry a décidé, par un vœu adopté lors de sa séance du 19 mai dernier, de rejoindre la souscription publique animée par l'association dite « Société des Etudes Robespierristes » avec un soutien financier symbolique mais riche de signification quant aux enjeux de mémoire.

Afin de concrétiser ce soutien, je vous propose donc d'accorder une subvention 200 euros à l'association « Société des Etudes Robespierristes ».

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

VIE ASSOCIATIVE

Vente des manuscrits de Maximilien et Augustin Robespierre, de Philippe Lebas et de leurs amis

Subvention à l'association « Société des Etudes Robespierriistes »

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le vœu relatif aux manuscrits de Maximilien et Augustin Robespierre, de Philippe Lebas et de leurs amis, adopté par le Conseil municipal du 19 mai 2011,

considérant que l'association « Société des Etudes Robespierriistes » anime une souscription publique pour le financement de l'achat par préemption, par la direction des Archives de France, de deux lots de manuscrits de Maximilien et Augustin Robespierre, de Philippe Lebas et de leurs amis, restés cachés et inconnus depuis plus de deux siècles, suite à leur mise aux enchères publiques le 18 mai 2011,

considérant que la Ville souhaite participer à cette souscription publique organisée par l'association susvisée afin que ces documents, qui présentent un intérêt historique indéniable, rejoignent les archives publiques,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 39 voix pour, 4 abstentions et 1 conseiller ne prend pas part au vote)

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention de 200 euros à l'association « Société des Etudes Robespierriistes ».

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2011

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 24 JUIN 2011